Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20200611-09-2020-DE
Date de télétransmission : 18/06/2020
Date de réception préfecture : 18/06/2020

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

20 mai 2020

Date de la réunion :

11 juin 2020

N°09.2020

Objet de la délibération :

Administration Générale – GIP Informatique des centres de gestion – Cotisation 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **11 juin 2020**

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, **le 11 juin, à 14H30,** le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI.

Nombre de membres en exercice : 21

Membres présents :

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Anne-Marie HUBERT, Catherine LHÉRITIER, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

Suppléants : Didier HEITZ suppléant de Pascale OGEREAU, Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU

Pouvoirs :

Gérard CHOPIN a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Pascal GOUBERT de CAUVILLE a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Eric MARTELLIERE a donné pouvoir à Catherine LHÉRITIER
Claude BORDIER a donné pouvoir à Claire GRANGER

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Janine CHARRIER, Marie-Claude DAMERON, Emmanuèle NEDEY, Pascale OGEREAU, Didier PIGOREAU

Membre absent : Joël DEBUIGNE

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED a été désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration :

- l'adhésion du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des centres de gestion (délibération 42.2016, du 24 novembre 2016),

- la délibération n°17.2018 du 22 mars 2018 relative à la cotisation annuelle du GIP, de l'exercice 2018, pour sa première année de fonctionnement.

Le Président informe qu'à compter de l'exercice 2019, l'appel à cotisation annuelle est calculé sur la base du nombre d'agents (titulaires et contractuels) recensé lors des élections professionnelles de 2018 (CAP + commissions consultatives paritaires (CCP)).

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20200611-09-2020-DE
Date de télétransmission : 18/06/2020
Date de réception préfecture : 18/06/2020

Cette cotisation est égale au résultat du produit suivant :

nombre d'agents (titulaires et contractuels) recensé lors des élections professionnelles de 2018 multiplié par un « montant agent » voté en assemblée générale.

Le Président précise que conformément à la délibération 2018-003 votée lors de l'assemblée générale du GIP, le 21 novembre 2018, afin de compenser l'effet induit par l'augmentation de l'effectif pris en compte, le montant par agent a été fixé à 0,35 € pour l'année 2019 (0,40 € en 2018).

Pour l'année 2020, le montant par agent est sans changement par rapport à l'année précédente.

Pour information, le nombre d'agents recensé est 4 438.

S'agissant de l'année 2020, la cotisation annuelle s'élève à 1 553,30 €, montant identique à l'année 2019.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

– d'approuver le versement, au profit du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des centres de gestion, de la cotisation annuelle due au titre de l'exercice 2020, pour un montant de 1 553,30 €,

– d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 18 juin 2020
Exécutoire le : 18 juin 2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 11 juin 2020

Le Président,

Jean-Marc MORETTI